



Une initiative de...



L'Institut national du cancer s'engage pour améliorer la vie en entreprise des personnes touchées par le cancer.

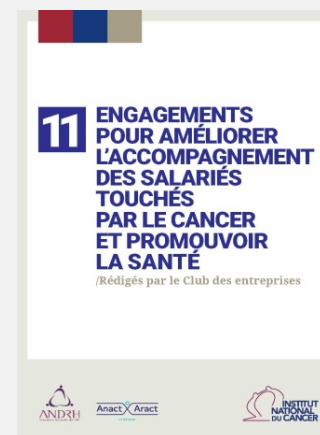
En partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail et l'ANDRH, l'Institut a créé le Club des entreprises « cancer et emploi ». Il propose aux entreprises un partage de bonnes pratiques et offre, en outre, la possibilité d'adhérer à une charte de onze engagements favorisant la mise en place de dispositifs efficaces de maintien et de retour en emploi.

Institut national du cancer  
52 avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt  
Email : [directiongenerale@institutcancer.fr](mailto:directiongenerale@institutcancer.fr)  
Site : [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)

## La genèse de la charte des 11 engagements « cancer et emploi »

Sur 1 000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque jour, 400 concernent des personnes en activité professionnelle.

Selon l'étude VICAN 5 (la vie à 5 ans d'un diagnostic de cancer), 20 % des personnes en emploi au moment d'un diagnostic de cancer ne le sont plus 5 ans après. Le maintien et le retour en emploi des personnes touchées par le cancer doit être une des priorités de « l'après-cancer ».



## Les objectifs de la charte des 11 engagements « cancer et emploi »

Améliorer la perception de la maladie dans l'univers professionnel et mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes atteintes par la maladie et ceux des entreprises.

En signant la charte, les entreprises s'engagent à :

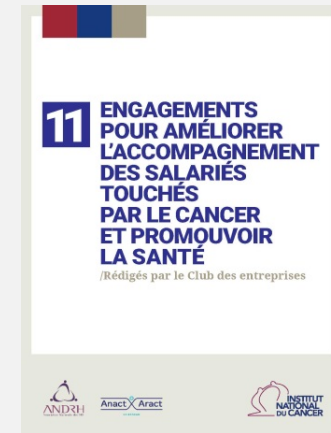
- accompagner le salarié dans la maintien et le retour en emploi ;
- former et informer les parties prenantes de l'organisation ;
- promouvoir la santé ;
- évaluer et partager les bonnes pratiques.

## Les bénéficiaires de la charte des 11 engagements « cancer et emploi »

La charte est proposée à tout type d'organisation (privée comme publique, quels que soient la taille et le secteur d'activité).

Sa signature engage et bénéficie à l'ensemble des collaborateurs de l'organisation (de la présidence au collègue de travail du salarié atteint de cancer).

## En quoi la charte des 11 engagements permet de mieux vivre la maladie après la fin des traitements intensifs de cancers ?



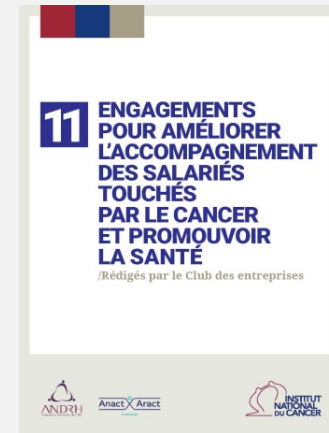
Par les engagements qu'elle propose, la charte permet aux entreprises signataires de mettre en place un certain nombre de mesures concrètes qui facilitent le maintien et le retour en emploi des personnes malades.

Anticiper le retour en emploi d'un salarié, inverser positivement le rapport à la maladie en entreprise par des démarches de formation et d'information, promouvoir la santé en entreprise, sont autant d'actions qui permettent aux salariés de vivre plus sereinement leur retour au travail.

Améliorer le dialogue entre le salarié et l'entreprise, mobiliser les différentes parties prenantes reste toujours indispensable pour limiter les impacts psychologiques de la maladie en entreprise.

## Comment s'organise la charte des engagements « cancer et emploi » ?

Cette charte a été élaborée dans le cadre du club des entreprises « cancer et emploi » animés conjointement par l'Institut national du cancer, l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail, l'ANDRH.



## Quelles sont les démarches pour adhérer à cette initiative ?

L'adhésion à la charte est gratuite et ouverte à toutes les entreprises (public ou privé, tout secteur et toutes tailles confondus) désireuses de participer à l'amélioration de l'accompagnement des personnes malades.

## La caution de l'initiative :

La charte est portée par l'Institut national du cancer, agence de l'état chargée de coordonner l'ensemble de la politique de lutte contre le cancer en France.